

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
(circulation interdite)

COMMUNE DE VILLEBRET

58 rue du Château

03310 VILLEBRET

Le Maire de la commune de : VILLEBRET

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :
circulation et stationnement interdit au niveau de la rue derrière l'église RD 152 du PR 0+000 au PR 0+110 en raison de travaux de réfection de la couche de roulement. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise COLAS France demeurant 183 rue de Stalingrad BP 10 03360 DESERTINES et dureront du 19 au 21 novembre 2024 inclus.

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 19/11/2024 et pendant la durée des travaux, la circulation sera interdite sur la rue derrière l'église RD 152 dans sa section comprise entre le PR 0+000 et le PR 0+110
Seul l'accès des riverains sera autorisé.

ARTICLE 2 : L'itinéraire de déviation empruntera les rues de la Guette et Raoul Dautry RD 1089.

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, sur le chantier même ainsi que sur le jalonnement de la déviation, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

M. Le Maire de la commune

M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de COMMENTRY

M. Le Directeur de l'entreprise chargé des travaux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : VILLEBRET

Le : 08/11/2024


Le Maire, Philippe GLOMOT